

Affaires courantes

tion d'intérêt et de chômage. Ils invitent le Parlement à rejeter le projet de taxe sur les produits et services.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, j'ai le privilège de présenter aujourd'hui une pétition à la Chambre des communes en vertu de l'article 36 du Règlement. Il s'agit en fait de huit pétitions signées par 417 personnes de la circonscription d'Okanagan—Similkameen—Merritt, habitant les localités de Carmi, Salal, Princeton, Hedly, Merritt et de la Basse-Nicola.

Ces personnes sont préoccupées, comme tant d'autres de tous les coins du pays, par l'imposition d'une taxe sur les produits et services dont elles rejettent le principe même. Les pétitionnaires demandent que, dans le cas où se dégagerait un large consensus public sur une mesure fiscale propre à remplacer la taxe sur les ventes des fabricants, le gouvernement n'en profite pas pour pratiquer une énorme ponction fiscale.

Ils demandent au gouvernement de faire en sorte que la charge fiscale, au lieu de reposer sur les Canadiens moyens, soit équitablement répartie sur l'ensemble du Canada.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver—Est): Monsieur le Président, j'ai aussi une pétition signée par un grand nombre d'habitants de la Colombie-Britannique, qui s'opposent à la taxe sur les produits et services. Les pétitionnaires déclarent que c'est là une forme inéquitable de fiscalité qui permet à de riches particuliers et à de riches sociétés de payer peu ou pas du tout d'impôt, alors qu'elle force les contribuables à faible et moyen revenu à porter le fardeau des impôts nationaux. Ils déplorent également que le gouvernement veuille maintenant taxer la lecture, les coupes de cheveux, les couches, les cerceaux et les combustibles de chauffage domestique.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter le projet actuel, de réformer le régime fiscal et de renoncer à une proposition qui transférerait le fardeau fiscal aux Canadiens ordinaires par l'imposition d'une taxe régressive sur la consommation au lieu de procéder à une véritable réforme fiscale.

VIA RAIL

Mme Margaret Mitchell (Vancouver—Est): Monsieur le Président, j'ai aussi une deuxième pétition qui proteste contre les réductions de services chez VIA Rail. Les pétitionnaires demandent au Parlement de garantir à la société ferroviaire un soutien suffisant pour remplir son mandat qui est d'assurer des services de transport de voyageurs au Canada.

LES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour présenter deux pétitions. La première, jugée correcte par le greffier des pétitions conformément à l'article 36 du Règlement, est signée par un certain nombre d'habitants de Big River, en Saskatchewan, dans la circonscription de The Battlefords—Meadow Lake. C'est le groupe La Voix—Le Réseau des aînés qui a fait circuler cette pétition visant à demander au Parlement d'abandonner son projet de récupération des pensions de vieillesse et des allocations familiales, projet qui mine le principe de l'universalité des services sociaux. Les pétitionnaires signalent que c'est une mesure discriminatoire à l'endroit des personnes qui reçoivent la pension de vieillesse et les allocations familiales. Ils prient le Parlement d'abandonner ce projet et de maintenir un programme de pension de vieillesse et d'allocations familiales qui n'est pas lié au niveau de revenu.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, je voudrais également présenter une pétition signée par des habitants de la circonscription The Battlefords—Meadow Lake, principalement de Battleford, Wilkie et North Battleford.

Les pétitionnaires déclarent que la taxe sur les produits et services est régressive et ils demandent au Parlement de rejeter la proposition de création de cette taxe, de réformer le régime fiscal pour qu'il y ait une taxe minimum réelle pour les riches particuliers et les riches sociétés, de faire en sorte que lorsqu'il y aura un consensus sur le remplacement de la taxe sur les ventes des fabricants, la réforme ne soit pas une occasion de procéder à une ponction massive et, enfin, d'obtenir du gouvernement qu'il cesse de placer le fardeau de l'impôt sur les Canadiens moyens en imposant une taxe régressive à la consommation plutôt que de procéder à une véritable réforme fiscale.

M. Stan Keyes (Hamilton—Ouest): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur et le devoir de présenter à la Chambre quatre pétitions, que le greffier des pétitions a certifiées conformes et qui ont été signées par des Canadiens qui habitent Hamilton, Burlington, Stoney Creek, Ancaster, Dundas et Caledonia.

Les pétitionnaires disent que le gouvernement fédéral conservateur veut imposer aux Canadiens une nouvelle taxe universelle de 9 p. 100 sur presque tous les produits et services et que cette taxe leur sera cachée. Ils disent que l'imposition de cette nouvelle taxe générale sur les produits et services causera de graves difficultés indues pour les Canadiens à revenu faible et moyen, et que la